

Le 3 février 2010 INS C

0 1 5 0

**Rapport d'information 2008 des Comités stratégiques aux membres de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO; comptes annuels 2008; planification financière et budgets provisoires 2010**

**1. Objet**

La convention intercantonale créant la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse romande (HES-S2), qui s'applique ici, prévoit un contrôle parlementaire annuel d'exécution. Le document mentionné en titre porte sur les réalisations qui ont vu le jour en 2008, ceci en regard d'une part des intentions stratégiques majeures de la période de plan financier et de développement 2008-2011 de la HES-SO et, d'autre part, en regard des objectifs globaux définis par la Confédération, dans le cadre de la révision de la loi sur les Hautes écoles spécialisées (LHES). La présentation des comptes 2008 et des budgets finaux 2010 l'accompagne. Le Rapport annuel 2008 de la Commission interparlementaire de contrôle est joint en annexe au rapport des Comités stratégiques.



**2. Base légale**

Article 56 de la convention intercantonale du 6 juillet 2001 créant la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse romande (HES-S2) (Annexe 1 du RSB 439.32).

**3. Proposition**

Le Grand Conseil prend connaissance du Rapport d'information 2008 des Comités stratégiques aux membres de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier :